



## Le mot du Président

Je me permets de revenir sur la gestion des dossiers en Perte Totale Technique.

Depuis de nombreux mois, nous invitons les Confrères au respect des procédures en application de la réglementation dans les trois Régions du Pays.

Certaines déviances apparaissent déjà :

En pratique, après la clôture de la soumission par l'Expert **dans le cadre d'une perte totale technique**, des acteurs du marché, propriétaires/vendeurs, vendent le véhicule en perte totale technique à des acheteurs qui donnent plus parce que n'étant pas dans la « filière agréée » par FEBELAUTO !

Comme souligné en réunions régionales, en Assemblée Générale nationale et par voie de Newsletter, il est donc **impératif** :

- De bien préciser au propriétaire que le véhicule est en Perte Totale Technique ;
- Que l'avis de « vendre » les débris rappelle précisément les obligations réglementaires et les menaces qui pèsent sur le propriétaire s'il ne s'y conforme pas.

Ci-dessous exemples de lettres :

### 1/ Epave sans valeur pratique

*« Madame, Monsieur,*

*Mandatés sous les réserves d'usage par la compagnie d'assurances ... nous avons examiné votre véhicule le ... aux Ets ...*

*A notre avis, le coût des réparations dépassera la valeur de remplacement de celui-ci ; le déclassement du véhicule sur base de la perte totale s'impose. Merci de nous envoyer une copie de la facture d'achat, une copie des certificats d'immatriculation, de conformité et le cas échéant, du contrôle technique et du car pass, une copie des factures des accessoires non repris sur la facture d'achat, une copie des factures de frais récents ainsi que le formulaire TVA annexé dûment complété.*

*Afin d'éviter les frais de gardiennage à votre charge, estimant que la valeur de votre véhicule accidenté est nulle et qu'il s'agit d'une perte totale technique, nous vous prions, selon la réglementation en vigueur, de prendre dès à présent les dispositions nécessaires à sa liquidation vers un centre de recyclage agréé de votre choix dont vous trouverez la liste sur [www.febelauto.be](http://www.febelauto.be).*

*Ce centre devra vous délivrer une attestation que vous devrez conserver pendant cinq ans. Veuillez noter que si vous décidez de vendre votre véhicule à un particulier ou à un centre non agréé, vous commettez une infraction pouvant faire l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au procureur du Roi.*

*Vous trouverez également en annexe le document de réhabilitation émanant du SPF Mobilité et Transport (anciennement Ministère des Communications et de l'Infrastructure) s'agissant ici d'une perte totale « technique ». Ce document est à remettre à l'acheteur du véhicule accidenté. Nous vous remercions de lui faire signer un avis de réception de ce document de réhabilitation et de nous en transmettre copie.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées. »*

*Suite au verso >>>*





## L'édito

Chers lecteurs,  
Ceci est la 50<sup>ème</sup> newsletter de l'UPEX. En effet, depuis avril 2012, l'Upex Info trimestriel en version papier n'existe plus. C'était devenu une nécessité, car l'information circulant toujours plus vite, il était temps d'adapter le rythme des nouvelles à celui de leur parution. Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et l'équipe rédactionnelle, qui est toujours celle des débuts, profite de cet anniversaire pour donner un nouveau look à votre newsletter. Beaucoup de lecteurs s'informent désormais en consultant leur smartphone, il était nécessaire d'adapter leur lecture favorite au format de leur appareil favori. Souvenez-vous, lors du lancement de la newsletter, nous vous invitons à nous faire part de vos souhaits et de vos remarques à l'adresse [upexinfo@upex.org](mailto:upexinfo@upex.org). Celle-ci, toujours valide, attend vos réactions.

La rédaction

## L'agenda

### NATIONAL

01/04/2017 - 17/04/2017 British Classic Car Heritage à Autoworld

19/05/2017 - 21/05/2017 Spa Classic - Circuit de Spa-Francorchamps

### INTERNATIONAL

05/04/2017 - 09/04/2017 Techno-Classica Essen

01/06/2017 - 03/06/2017 AG de la FIEA à Chypre

## Le Mot du Président - Suite

2/ Invitation à vendre à la meilleure offre :

« *Madamen, Monsieur,*

*Nous nous permettons de revenir à cette affaire.*

*Vous trouverez en annexe les coordonnées de l'acheteur du véhicule endommagé. Vous trouverez également le document de réhabilitation émanant du SPF Mobilité et Transport (ex Ministère des Communications et de l'Infrastructure) s'agissant ici d'une perte totale "technique". Ce document est à remettre à l'acheteur du véhicule accidenté. Nous vous remercions de lui faire signer un avis de réception de ce document et de nous en transmettre copie.*

*Veillez noter que suite au sinistre susmentionné et selon les prescriptions légales, votre véhicule a été signalé comme perte totale technique et va devoir être recyclé. Veuillez demander à l'acheteur une attestation de recyclage que vous conserverez pendant cinq ans.*

*Si pour quelle que raison que ce soit vous ne vendez pas votre véhicule à l'acheteur que nous vous renseignons, nous vous prions de noter qu'il doit être cédé à un centre de recyclage repris sur le site [www.febelauto.be](http://www.febelauto.be). A défaut, vous commettez une infraction pouvant faire l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au procureur du Roi.*

*Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées. »*

Sachez que les Autorités vont porter plainte en cas de non-respect des Règlements. Si l'Expert a tout respecté, le risque est dans le chef du propriétaire/vendeur qui en aura été averti.

Si l'expert n'a pas prévenu le propriétaire/vendeur, ce dernier plaidera la bonne foi et l'expert se verra poursuivi.

A noter aussi que, dans pareil cas, l'Assureur n'aura déduit que la meilleure offre émanant de la liste des « acheteurs agréés » et aura donc subi un préjudice du fait de l'Expert puisque le véhicule accidenté aura été vendu plus cher !

Merci de rappeler ces notions dans vos réunions régionales. L'image de notre Profession et de l'UPEX en dépend !

Joyeuses Fêtes de Pâques à tous,

P. Sorel, Président UPEX

## Echos du national

Sur proposition du « Conseil de Direction » de l'UPEX et à sa discrétion, l'ajout à nos Statuts, article 5, de la qualification de « Président d'Honneur » ayant été entérinée par « l'Assemblée Générale nationale » du 24 mars 2017, ce titre a été octroyé séance tenante et aux applaudissements de l'Assemblée à deux de nos anciens Présidents, MM. Robert Mertens et Emeric Rezsőházy, significativement actifs au cours de leurs mandats. Nous les félicitons.

M. Eddy Speer ayant été élu au « Conseil de l'Institut / IEA », sa fonction de « Trésorier de l'UPEX » a été confiée par le Conseil de Direction de notre Union à M. Benny De Houwer qui devient ainsi, de fait, aussi membre de son « Comité de Gestion ».



## Vu sur le web (cliquez sur l'image)



*Le conducteur d'un pick-up perd connaissance et rentre dans le flanc d'un bus. Il est étonnant de constater que les passagers ont eu comme première réaction de sortir en vitesse sans se préoccuper de savoir s'il y a eu des blessés. L'effet de panique sans doute, suite aux récents attentats. Quant à l'usager près de la fenêtre, il peut aller brûler un cerge : il a eu la vie sauve grâce à son réflexe.*



*La vie de Bruce McLaren sera bientôt portée à l'écran. Le nom de ce Néo-Zélandais est aujourd'hui surtout connu grâce aux supercars qui portent son nom et par l'écurie de formule 1 éponyme couronnée de gloire. Mais avant tout, il y avait eu cet immense pilote automobile...*



*Italdesign avait son stand à Genève comme chaque année. Cependant il le partageait cette fois-ci avec Airbus pour présenter un projet bien abouti, le Pop-up, concept électrique se composant d'une capsule à laquelle viennent se greffer soit un module châssis et roues soit un module à hélices permettant de prendre la voie des airs, en imitant le vol des drones.*



*Plus réaliste, la société néerlandaise Pal-V ouvre les commandes de son Liberty. Capable de rouler à 160 km/h ou de voler à 180 km/h, il est certifié par les agences d'aviations européennes et américaines. Un moteur de 100 chevaux est consacré à la conduite, un autre de 200 chevaux est réservé au vol. L'autonomie en vol sera de 400 à 500 km et de 1.315 km sur la route. Son prix : 299.000 € pour le Liberty Sport ou 499.000€ pour le Liberty Pioneer tout équipé.*

**L'organisme de sécurité Euro NCAP vient de crasher six nouveaux modèles. Les résultats sont contrastés entre les Audi Q5, Land Rover Discovery et Toyota C-HR qui récoltent 5 étoiles et les Citroën C3, Ford Ka+ et Fiat 500 qui font moins bien.**

Alors que la Fiat 500 avait obtenu 5 étoiles lors d'un premier test, le modèle récemment restylé vient à nouveau d'être testé par l'Euro NCAP avec un résultat moins flatteur limité à trois étoiles. La conception ancienne du modèle et l'importance accordée par l'Euro NCAP aux équipements de sécurité peuvent en partie expliquer cela. La Ford Ka+ n'obtient pas plus de 3 étoiles non plus. Avec son petit prix, elle est aussi pénalisée par la partie équipements de sécurité.

La nouvelle Citroën C3 fait mieux avec quatre étoiles et de bons résultats pour la protection des adultes et des enfants. La moins bonne protection des piétons et l'absence de freinage autonome l'empêchent toutefois d'atteindre les cinq étoiles au contraire des Audi Q5, Land Rover Discovery et Toyota C-HR. (Source : Gocar)

## En bref, pour éveiller votre curiosité...

VW démarre la production d'un 1.5 Tsi qui fonctionne selon le cycle de Miller. Borg Warner développe un turbo à géométrie variable pour moteur à essence destiné au marché de masse. A partir de 2019, les clients Volvo pourront bénéficier des composants TomTom destinés à la voiture connectée. Emerson Fittipaldi se lance dans la construction automobile.

**IMPORTANT**  
Petit rappel pour les irréductibles : ce véhicule devra être présenté au contrôle technique spécial une fois réparé.  
Le code à utiliser pour le signaler est A2



Ce genre de spectacle ne vous arrive qu'une fois dans votre vie...